



REEMPLIR LA DECLARATION 2483 ET IMPUTABILITE

Objectif : *Maîtriser la définition et les règles d'imputabilité. Savoir rédiger la déclaration fiscale 2483 en identifiant les critères d'imputabilité des actions de formation.*

Programme

1- La notion d'imputabilité

Les raisons d'une définition de l'imputabilité

La preuve de la formation
L'obligation de financement de la formation
La déclaration fiscale formation

La définition de l'imputabilité

Une notion en perpétuel changement
Les circulaires définissant le cadre de l'imputabilité
Les documents de preuve de l'imputabilité

2- Les actions non imputables de fait ou sous conditions

Les actions exclues de l'imputabilité

Les formations sécurité
Les actions non reconnues comme formation
Les formations à objet éloigné de l'entreprise

Les actions imputables sous condition

Les formations à encadrement spécifique
Le parcours individuel personnalisé
Les formations à l'étranger

3- La déclaration fiscale 2483

Présentation de la déclaration fiscale 2483

Le détail de la 2483
Le traitement des dépenses déductibles
Les points de contrôle

Exercice pratique autour de la 2483

Public

Chargé(e) de Formation
Responsable de la Formation
Responsable Ressources Humaines
Directeur(trice) des Ressources Humaines

Méthode pédagogique

Validation d'acquis (quiz)
Echanges d'expériences et de pratiques
Remise d'un support pédagogique aux participants

Dates et durée : 1 jour

Paris : 7 février 2011 – 3 mars 2011 – 28 mars 2011
Lille : 31 janvier 2011 – 28 février 2011 – 23 mars 2011

Tarif

570 euros HT

[Pour aller plus loin !](#)